

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du mardi 3 octobre 2017, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a :

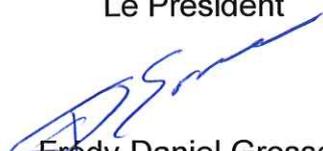
- vu le préavis 07-2017 du 19.09.2017,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décidé :

1. d'autoriser le CoDir à conclure le DDP et la convention d'équipement avec la commune de Villars-le-Terroir ;
2. d'autoriser le CoDir à financer les dits travaux par prélèvement sur le crédit de construction selon préavis 05 – 2017.

Conseil intercommunal de l'ASIRE

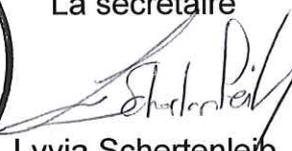
Le Président



Frédy-Daniel Grossen



La secrétaire



Lyvia Schertenleib

Poliez-Pittet, le 30 novembre 2017